

Environnement, le maintien de ce projet nécessite que dans les dix années à venir, des mesures soient prises afin de garantir que les effets négatifs des activités minières soient évités, réduits ou compensés. L'impact de l'exploitation minière, des activités connexes et des infrastructures associées sera surveillé et géré conformément aux lois et règlements en vigueur. Les mesures de gestion des impacts négatifs des activités minières, des activités connexes et des infrastructures associées seront mises en œuvre conformément aux lois et règlements en vigueur. Les mesures de gestion des impacts négatifs des activités minières, des activités connexes et des infrastructures associées seront mises en œuvre conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Page 1 sur 1